

Accord professionnel
SECTEUR ALIMENTAIRE

ADHÉSION PAR LETTRE DU 4 DÉCEMBRE 2017
DE LA CNCT À L'ACCORD MULTIBRANCHES DU 1^{ER} JUILLET 2016
RELATIF À LA CRÉATION D'UNE INSTANCE DE COORDINATION
DES CPNEFP DE BRANCHES ET INTERBRANCHES
NOR : ASET1850382M

Confédération nationale des charcutiers-traiteurs et traiteurs
15, rue Jacques-Bingen
75017 Paris

Paris, le 4 décembre 2017.

Madame,

Je vous fais part, par le présent courrier, de l'adhésion de la CNCT à l'accord multibranches du 1^{er} juillet 2016 relatif à la création d'une instance de coordination des CPNEFP de branches et interbranches dans le secteur alimentaire.

Conformément à la procédure d'adhésion à un accord déjà signé, nous confirmerons, très prochainement, cette adhésion au service de dépôt des accords de la direction générale du travail du ministère en charge du travail.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le président.